

FORMATION JURIDIQUE

ORGANISÉE PAR



JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

8 rue Saint Augustin 75002 Paris
Tél : 01 47 03 10 10 - Fax : 01 47 03 99 31
www.jss.fr

JEUDI 24 JANVIER 2019

ACTUALITÉS DE L'ANNÉE 2018 ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE DROIT DES SOCIÉTÉS EN MATIÈRE D'APPROBATION DES COMPTES DANS LES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**SOCIÉTÉS ANONYMES « FERMÉES » – SOCIÉTÉS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES
SOCIÉTÉS À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

**Journée de formation juridique
de 9 heures à 18 heures**

Marie Françoise Thiery,
Avocat au Barreau de Paris
thiery@victoravocats.fr

PROGRAMME

Accueil des participants à partir de 8 heures 30
Journal Spécial des Sociétés
8 rue Saint Augustin, 75002 Paris

1. MODIFICATIONS INTERVENUES EN 2018

1.1. Droit des sociétés :

- o Impacts de l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats après loi de ratification,
- o Point sur la réglementation relative aux bénéficiaires effectifs,
- o Impacts en droit des sociétés du projet de loi PACTE,
- o Point sur les dernières lois de « simplification » et leurs décrets d'application : participation aux décisions collectives dans les SARL, rapport de gestion, rapport de gouvernance,

1.2. Jurisprudence concernant la vie des groupes : statut, pouvoirs et responsabilités des dirigeants sociaux, associés, conventions réglementées...

1.3. Fiscalité et droit comptable :

- o Modifications en matière fiscale
- o Modifications en matière audit/comptabilité

2. LES INTERVENANTS DANS LE PROCESSUS D'APPROBATION DANS LES SA, SAS/SASU ET LES SARL/EURL :

2.1. Les dirigeants,

2.2. Les salariés :

- o Le comité d'entreprise : point sur la situation suite aux dernières évolutions légales et réglementaires
- o Les autres droits des salariés

2.3. Les commissaires aux comptes

2.4. Le groupe et les autres actionnaires

3. LA PHASE PRÉPARATOIRE A L'APPROBATION

3.1. Le calendrier théorique : la détermination du rétro-planning – la prorogation du délai d'approbation,

3.2. Le recueil des informations et documents nécessaires :

- o Comptes sociaux
- o Comptes consolidés,
- o Documents de gestion prévisionnelle,

3.3. Les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales

3.4. L'affectation du résultat : la distribution de dividendes, le report à nouveau, l'éventuelle restructuration des capitaux propres...

Les autres résolutions pouvant ou devant être soumises à l'occasion de l'assemblée générale annuelle : la consultation triennale en matière d'épargne salariale...

4. LA PROCÉDURE D'APPROBATION DANS LES SA, SAS/SASU ET LES SARL/EURL

4.1. L'arrêté des comptes - le rapport de gestion et le rapport de gouvernance

Les autres rapports

4.2. La consultation des actionnaires/ associés

- o Une assemblée est-elle toujours nécessaire ? la visioconférence...
- o La présidence et le bureau, les règles de quorum et de majorité...
- o Le cas des sociétés unipersonnelles

5. LA PUBLICITÉ DES DÉCISIONS DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS

Le dépôt des comptes au RCS : les documents à déposer, les documents à tenir à disposition, l'option de confidentialité, les sanctions, ...



Oui, je souhaite m'inscrire à la journée de formation « **ACTUALITÉS DE L'ANNÉE 2018 ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE DROIT DES SOCIÉTÉS EN MATIÈRE D'APPROBATION DES COMPTES DANS LES GROUPES DE SOCIÉTÉS – SOCIÉTÉS ANONYMES « FERMÉES » – SOCIÉTÉS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES – SOCIÉTÉS À RESPONSABILITÉ LIMITÉE** » du Journal Spécial des Sociétés qui aura lieu le jeudi 24 janvier 2019, de 8 h 30 à 18 h 00 au 8 rue Saint Augustin, 75002 Paris, au prix de 695 € HT soit 834 € TTC.

Société/Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Participant :

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Tél : Fax :

(numéro à joindre en cas de force majeure)

E - mail :

Responsable du suivi de l'inscription

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Tél : Fax :

E - mail :

Société / Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente)

Société / Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

A : le :

Cachet et signature

Retourner SVP par COURRIER à : **Journal Spécial des Sociétés**
 Service Formation
 8, rue Saint Augustin
 75080 PARIS Cedex 02

par FAX au 01.47.03.99.31

Vous pouvez également adresser votre inscription au mail suivant : **formation@jss.fr**
 Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
 Cécile LESEUR / Responsable Secteur Formation au 01.47.03.10.10